



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol, sur un terrain situé aux lieux-dits « La Rouquette Basse » et « Le Moulin » sur le territoire de la commune de CAPESTANG**

Par arrêté n° 2025-09-DRCL-0395 du 22 septembre 2025, une enquête publique, d'une durée de 33 jours, est prescrite **du lundi 27 octobre 2025 (9 heures) au 28 novembre 2025 (17 heures) inclus**.

La Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Madame Sylvie MURTA BARROS, Ingénieure, en qualité de commissaire enquêtrice.

Mme Asmaa CHEKFA, cheffe de projet photovoltaïque, est la personne auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés : adresse mail : [asmaa.chekfa@totalenergies.com](mailto:asmaa.chekfa@totalenergies.com)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier qui intègre l'étude d'impact réglementaire et l'avis de l'Autorité environnementale, sera déposé et consultable :

– sur le site internet des services de l'État :

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2/PHOTOVOLTAIQUE>

– sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/cs-le-moulin-capestant/>

– au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

Par ailleurs, le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête, du lundi 27 octobre 2025 (9 heures) au 28 novembre 2025 (17 heures) inclus.

– sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, déposé à la mairie de Capestang ;

– par correspondance à la commissaire enquêtrice à la mairie de Capestang, siège de l'enquête :

**Madame Sylvie MURTA BARROS,  
Commissaire enquêtrice (Centrale photovoltaïque Capestang)  
Place Danton Cabrol – 34 370 CAPESTANG**

– les déposer par voie électronique sur l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/cs-le-moulin-capestant/>

– les déposer par courriel à l'adresse suivante : [cs-le-moulin-capestant@democratie-active.fr](mailto:cs-le-moulin-capestant@democratie-active.fr)

Madame Sylvie MURTA BARROS, commissaire enquêtrice, accueillera le public et recevra les observations et propositions dans la mairie de Capestang, Place Danton Cabrol, pendant les permanences établies aux jours et heures suivants :

- **lundi 27 octobre 2025 de 9h00 à 12h00**
- **lundi 3 novembre 2025 de 14h00 à 17h00**
- **vendredi 28 novembre 2025 de 14h00 à 17h00**

Elle pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Les conseils municipaux des communes de Capestang, Montels et Poilhes, ainsi que le conseil communautaire de la communauté de communes Sud Hérault, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique. Ne pourra être pris en considération qu'un avis exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Toute personne pourra prendre connaissance à la Préfecture, Direction des Relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et dans les mairies de Capestang, Montels et Poilhes, du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice et du mémoire en réponse du demandeur qui seront également publiés, pendant un an, sur le site internet des services de l'État : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr).

La décision prise par le Préfet de l'Hérault, susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est la délivrance d'un permis de construire ou un refus.